

**COMPTE-RENDU**  
**du**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020**

**La séance est ouverte à 19h35**

**Secrétaire de séance Alice TOURREILLE**

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 septembre 2020 :**

Vote : 11 voix pour.

Madame le maire demande au conseil municipal de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre "bonus de relance "de la région Auvergne, Rhône Alpes pour enseignes/signalétiques suite à l'adressage,
- Prolongation du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaire.

Ludovic BARBONI procède à la lecture d'un texte en hommage au professeur assassiné Samuel PATY le 16 octobre 2020 :

« Comme vous le savez tous, un professeur de l'école de la République, Samuel PATY, a été décapité à la sortie de ses cours. Simplement parce qu'il développait l'esprit critique de nos enfants, futurs citoyens, dans une France respectueuse de toutes les convictions et de toutes les croyances. L'école est le lieu où se développe l'intelligence, le savoir, la culture, le discernement, autant d'éléments qui sont la clé de voute d'une démocratie. Démocratie qui ne pourrait prospérer autrement que par l'éclairage et la liberté des consciences de ceux qui la composent. Ce modèle nous devons à tout prix le défendre pour que notre pays reste celui des libertés. Pour ces raisons, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence en hommage au professeur Samuel Paty, assassiné pour n'avoir fait que son devoir »

Puis une minute de silence est observée en sa mémoire.

Une banderole « je suis enseignant » a été apposée devant l'école.

**1-Opposition au transfert de la compétence PLU ou Carte communale à la Communauté d'Agglomération ARLYSERE :**

Madame le maire expose: selon la loi Allur, elle donne aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) La loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés. Ainsi, les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est à dire au 1er janvier 2021.

La loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes-membres : si dans les 3 mois précédant le 1er janvier 2021, au moins 25% des communes, représentant 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Il apparait particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence PLU qui permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, patrimoniale, naturel.

Vote : 11 voix pour

## **2-Convention entre la communauté d'Agglomération ARLYSÈRE et la commune pour la délégation de compétence dans la gestion des eaux pluviales :**

A ce jour il est complexe de définir les modalités de fonctionnement d'un service intercommunal de « gestion des eaux pluviales urbaines » sur la base des données récoltées auprès des communes. La Communauté d'Agglomération n'a pas encore défini le périmètre intercommunal d'application de la compétence « eaux pluviales urbaines » ni discuté avec les communes. Il est cependant nécessaire pour chaque territoire de disposer d'un service opérationnel afin notamment d'assurer les missions d'entretien des organes et ouvrages dédiés aux eaux pluviales urbaines. Ainsi la Communauté d'Agglomération peut confier par convention la gestion de ses équipements ou services relevant de ses attributions à une commune-membre. Cette solution est envisagée par la Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2021 avec possibilité de renouvellement. Cela permettrait d'avoir une année de transition afin de permettre à la CA ARLYSÈRE de mettre en œuvre un schéma directeur préalable à la méthodologie visant à définir la compétence.

Vote : 11 voix pour.

## **3-Demande de subvention au titre du dispositif « BONUS DE RELANCE » de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réhabilitation de l'appartement communal :**

Madame le maire expose au conseil municipal que la région a mise en place un dispositif "Bonus de Relance" qui s'adresse aux communes de la région auvergne Rhône-Alpes comptant moins de 20 000 habitants.

Cette aide est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (service à la population, espaces public, rénovation bâtiments, patrimoine...).

Les projets peuvent-être subventionnés à hauteur de 50%.

Madame le maire propose de déposer un dossier pour la rénovation de l'appartement communal qui entre dans les critères de cette subvention.

Le coût estimé de réfection est de 50 000 €.

Une demande au FDEC a également été déposée.

James BLANC expose que 3 devis ont été réalisés pour la réfection complète de l'appartement allant de 25 800 € à 42 600 €.

4 devis pour la cage d'escalier allant de 5 950 € à 25 000 €

Vote : 11 voix pour.

## **4-Demande de subvention au titre du dispositif « BONUS DE RELANCE » de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réfection des cloches de l'église :**

Madame le maire expose que suite à un dysfonctionnement des cloches de l'Eglise Saint Michel, ainsi qu'aux conclusions de la visite du technicien de la société PACCARD, il s'avère que les travaux suivants sont nécessaires :

- Remplacement du marteau de sonnerie horaire,
- Mise en conformité électrique de la chambre des cloches (très vétuste),
- Modernisation du dispositif des sonneries.

Madame le maire propose de déposer un dossier de subvention pour que la réfection des cloches de l'église entre dans les critères de cette subvention.

Le coût total de réfection est de 5900 € HT.

Une demande de subvention au PARC DES BAUGES va également été déposée.

Vote : 11 voix pour.

### **5-Demande de subvention au titre du dispositif « BONUS DE RELANCE » de la Région Auvergne Rhône Alpes pour enseignes/signalétiques adressage :**

Madame le maire expose que suite au dossier concernant l'adressage, un devis a été demandé pour une harmonisation de la signalétique. Celui-ci a été établi par la société Pic Bois pour les enseignes sur la façade de la mairie. Il s'élève à 8 499,10 € HT et comprend :

- La signalétique liée à l'adressage,
- Le remplacement des 3 enseignes sur la façade de la mairie et la création d'une enseigne sur la salle polyvalente "Les Belles Cimes " pour un cout de 2 316,50 € HT.

Madame le maire propose de déposer un dossier de subvention pour la signalétique de la commune.

Vote : 11 voix pour.

### **6-Prolongation du contrat d'assurance groupe couverture des risques statutaires des agents :**

Le Centre de Gestion de la Savoie propose une prolongation de notre adhésion au contrat groupe pour une année supplémentaire selon les garanties et tarifs actuels, car l'échéance du contrat expire au 31 décembre 2020. Un nouvel appel d'offre auprès des compagnies d'assurances sera effectué courant 2021 mandaté par le Centre de Gestion de la Savoie.

À ce jour, le coût pour un agent titulaire est de 8 € par mois sur la base d'un temps plein (proratisé).

Vote : 11 voix pour.

### **7-informations et questions diverses:**

Madame le maire informe que la Région offre des masques pour les enfants 6/8 ans des écoles, à destination des CP et CE1, la commande a été validée pour le compte du RPI soit 50 masques.

Ainsi que la région nous propose de financer (à 100%) un purificateur d'air par école à installer de préférence dans la salle de cantine.

Un devis nous a été proposé à hauteur de 1700€ pour un purificateur. Une réflexion est en cours en bureau exécutif afin qu'ARLYSÈRE mutualise cet achat.

Une enveloppe de 1 000€ a été adressée à la commune au titre du fonds d'urgence COVID comme les pertes de recettes dues aux annulation de location de la salle ou le surcoût lié au ménage, etc.)

Une demande à hauteur de 20 900€ avait été réalisée.

La somme attribuée dépend du nombre d'habitant : soit 2.50 € par habitant.

Robert BURDIN relaie le contenu de la réunion organisée par Arlysère à laquelle il a assisté concernant le PCAET (Plan « Climat Air Energie » Territorial).

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de GES
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Une présentation vidéo est réalisée du PCAET (Plan « Climat Air Energie » Territorial). Chaque citoyen peut la visionner sur le site d'Arlysère.

En 2023, chaque permis de construire devra justifier de la production de 30% d'énergie propre pour arriver à 100% à terme.

Une visioconférence est programmée le 3 décembre 2020. Chacun peut s'inscrire sur le site :

 ArlySère Energie Arlysère, (Association citoyenne).

Monsieur Didier ORTHOLLAND relaie le contenu de la réunion SMART AGGLO. Il s'agit de l'équipement de toutes les communes d'un système de visioconférence, d'une borne d'information et de services à l'usage des habitants.

Le projet est financé à 100 % par la Communauté d'Agglomération. Le projet sera finalisé durant la première quinzaine de décembre. Une question se pose sur l'utilisation par les citoyens de la commune quant à l'utilisation des bornes d'accueil.

Concernant l'adressage, Cédric BOIRON présente les deux modèles de plaques de rue et de numéros à apposer sur les maisons. Le choix a été fait à l'unanimité et le bon de commande a été validé. La pose des plaques sera effectuée pendant le premier trimestre 2021 suivant les conditions météorologiques.

La commission communication envisage de créer une page Facebook afin de communiquer différemment sur les actions communales.

Suite à l'offre d'emploi d'agent technique 6 heures annualisées. À ce jour deux candidatures ont été reçues en mairie. Le choix s'est porté à l'unanimité de reprendre un agent communal plutôt qu'une société.

Pour le poste concernant le déneigement des bâtiments communaux, une candidature est en cours.

En raison de la grippe aviaire, les détenteurs de poules, canards et volailles en tous genres devront remplir un document déclaratif, à retourner en mairie, à la demande du Préfet.

Madame le maire informe les sollicitations reçues de divers organismes aux fins de subventions. Elle rappelle qu'à ce jour, la commune subventionne l'APE Allondaz-Thénésol, Trans Service Association et La Course du Cœur.

**La séance est close à 22H45.**

Le Maire,  
Frédérique DUC